

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 5 février 2024 le règlement suivant :

1. Règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2023-1502.

Le règlement 2023-1502 a été approuvé par la MRC lors du conseil des maires du 13 mars 2024 et entré en vigueur le 14 mars 2024.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 19^e jour de mars 2024.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 19^e jour du mois de mars 2024 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,

Kathleen Bossé

Kathleen Bossé, OMA